

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) est le principal document d'urbanisme de planification de l'urbanisme au niveau communal ou intercommunal.



La révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Sauveur a été approuvée en conseil municipal le 13 mars 2018.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est une compétence communale. Le conseil municipal élabore ce document en tenant compte des textes législatifs et réglementaires et des documents supérieurs qui s'imposent à lui (SCoT, SRACE...).

Il se compose d'une partie graphique et d'une partie réglementaire :

- 1 . [Consulter le PLU en ligne sur le Géoportail.](#)